

En somme, toute l'autorité, du commencement à la fin, est conférée au ministre, à la division de la gendarmerie et à ses conseillers juridiques.

C'est certainement tout l'opposé de la démocratie en Angleterre et au Canada. On a même refusé au comité spécial dont je faisais partie au cours de la dernière session de prendre communication des dossiers ou des autres documents relatifs aux internements, bien que les instructions au comité nous donnent certains droits au sujet de la production des documents.

Que signifie tout cela? Cela signifie que la police détient et interne un sujet britannique pour des raisons qui lui semble satisfaisantes. Le juge examine la preuve, que l'accusé n'a pas l'occasion de réfuter, et conseille la remise en liberté. Le ministre, sur l'avis de son ministère, y compris la police qui a fait l'enquête et qui a porté l'accusation, refuse de remettre cette personne en liberté malgré la recommandation du juge. Voilà certainement une situation extrêmement dangereuse. Le ministère et la gendarmerie portent l'accusation et détiennent l'accusé. Le comité, un juge, a beau accorder une révision de l'accusation et recommander la libération de la personne détenue, c'est l'accusateur qui décide en dernier ressort. C'est là, me semble-t-il, un renversement de toute procédure démocratique connue, auquel il est temps de mettre un terme.

Le rapport du ministre de la Justice dont j'ai parlé, et qui a été déposé en Chambre la semaine dernière, classe les personnes internées depuis le 1er novembre dans les catégories suivantes: Allemands, Italiens, communistes et membres du parti de l'unité nationale. Je me demande dans quelle catégorie on fait entrer les personnes libérées et surtout ces neuf qui ne l'ont pas été.

La semaine dernière, j'ai porté à l'attention du ministre un article paru dans le *Canadian Spokesman* sous la signature de M. S. T. Wood, commissaire de la Royale gendarmerie à cheval du Canada. Le 19 février, le ministre a répondu que cet article donnait une idée exacte de l'état de choses existant au Canada d'après les dossiers de la Royale gendarmerie à cheval du Canada. La substance de cet article se trouve dans le paragraphe suivant:

Bon nombre de Canadiens apprendront avec surprise que nos ennuis ne nous viennent pas tant des nazis et des fascistes que des éléments révolutionnaires. Le sujet d'un pays ennemi est d'ordinaire facile à reconnaître et il peut être rendu inoffensif par des lois précises applicables dans son cas. Le communiste au contraire jouit de la protection que lui accorde son droit de citoyen; son chef à l'étranger n'est pas officiellement un ennemi et tant qu'il ne commet pas l'erreur de se compromettre ouvertement et de donner des preuves de sa culpabilité, il est bien plus difficile de le faire disparaître. Depuis que le communisme a été condamné, il

accomplit une grande partie de son travail sous le couvert d'associations et d'organismes apparemment, ou de fait, dévoués à la constitution.

Je l'avoue franchement, la conduite du parti communiste dans cette guerre ne m'inspire que le plus profond dégoût. Je tiens à ne pas laisser de doute à ce sujet. D'ailleurs, il n'existe sans doute pas en cette Chambre de groupe qui ait été si souvent condamné et si constamment bafoué par le parti communiste et ses propagateurs que le mien. J'ajoute cependant que, peu importe les opinions de tel particulier, nos droits démocratiques et notre qualité de sujets britanniques exigent qu'il soit donné à chacun de plaider sa cause et d'être jugé avec justice et impartialité.

J'ai dit que la conduite du parti communiste me dégoûte profondément. En effet, après des années de propagande et d'appels répétés aux nations démocratiques, leur demandant de rester fermes en face d'Hitler et du fascisme, il s'est d'abord prononcé en faveur de la déclaration de guerre en septembre 1939; mais, quelques semaines plus tard, et parce que cela servait la politique étrangère de la Russie, il a dénoncé comme aventure impérialiste la guerre qu'il avait lui-même demandée. Malgré tout, il faut certainement méconnaître ce qui vient d'arriver pour prétendre que les manœuvres des communistes menacent plus gravement nos institutions démocratiques que ne le font celles des propagateurs du fascisme et du nazisme. C'est à cause de ce même état d'esprit que la guerre nous a surpris. C'est cet état d'esprit qui a amené l'arrestation des dirigeants communistes en France, mais a laissé les partisans du fascisme s'emparer du pouvoir et puis la trahir. Les vues exprimées par le commissaire Wood sont celles qui ont détruit la sécurité collective, encouragé l'avènement d'Hitler, et, à travers la longue période d'apaisement, nous ont amenés à la crise actuelle.

Rappelons-nous qu'il ne s'agit pas, maintenant, d'une lutte entre les nations proprement dites, entre les impérialismes, mais entre des idéologies en conflit: Comme l'a dit J. B. Priestley, nous ne combattons pas seulement le nazisme en Allemagne, mais les mêmes doctrines exprimées par ceux qui sont de langue et d'origine anglaises. La déclaration du commissaire Wood, approuvée par le ministre, montre qu'il ne comprend nullement le sens de la présente guerre ni la situation en général. Le commissaire Wood dit que ces ennuis viennent des révolutionnaires. Comment définit-il cette expression?

A la session dernière, l'honorable représentante de Battleford-Nord (Mme Nielsen) s'est plainte que l'on ait saisi des exemplaires de ses discours, intitulés "Pourquoi je me suis opposée au budget". Je ne savais pas au juste s'ils